



MUNICIPALITÉ  
**Saint-Valérien-de-Milton**

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

Conformément à l'article 956 du *Code Municipal*, avis est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 18 décembre 2023 à 18h00, au Centre Communautaire sis au 1384 chemin Roxton à Saint-Valérien-de-Milton.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2024 et le programme triennal d'immobilisation pour les années 2024-2025 et 2026.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

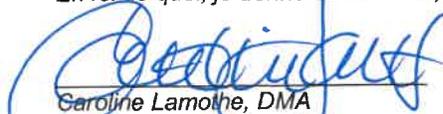
  
**Caroline Lamothe, DMA**  
Directrice générale et Greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Caroline Lamothe directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 8 décembre 2023, à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal, 960 chemin Milton, Saint-Valérien-de-Milton
- Le site internet de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Valérien-de-Milton, ce 8<sup>e</sup> jour de décembre 2023

  
**Caroline Lamothe, DMA**  
Directrice générale et Greffière-trésorière